

Le stationnement est payant et le nombre de place est limité.

STATIONNEMENT



Vous voulez des renseignements sur l'obtention d'un stationnement?

Communiquez avec le bureau du stationnement

à : stationnement.hsj@ssss.gouv.qc.ca

*Il est important dans votre demande de donner votre quart de travail et votre titre d'emploi.

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques disponibles
- Stationnement intérieur et extérieur

CASIERS



Des casiers sont mis à la disposition des employés ne bénéficiant pas de bureau ou d'espace permettant de ranger leurs effets personnels de façon sécuritaire.

Vous avez besoin d'un casier?

Toute demande doit être faite en personne à la réception des personnes, de la culture, du leadership, des communications et des relations publiques située au 3ème étage à Decelles.

CHANGEMENT D'ADRESSE



Vous déménagez?

Vous devez obligatoirement faire votre changement d'adresse dans les plus brefs délais.

Cette mise à jour nous permettra de vous envoyer vos documents par la poste.

Exemples: T4, relevé d'emploi, avis de cessation d'emploi

Comment faire?

Rendez-vous sur l'Intranet ou à la réception des personnes, de la culture, du leadership, des communications et des relations publiques située au 3ème étage à Decelles.

FORMULAIRES DE CRÉDITS D'IMPÔTS



- Vous êtes une personne retraitée, qui reçoit présentement une rente pour avoir déjà travaillé dans le réseau de la santé, complétez les formulaires et inscrire 0 dans exonération.
- Vous êtes admissible aux crédits d'impôts (transfert d'un conjoint, personne à charge, travailleur de 65 ans ou plus, etc.), complétez les formulaires selon votre situation personnelle et votre revenu annuel.

FORMULAIRES DE CRÉDITS D'IMPÔTS



Des questions?

Communiquez directement avec Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada.

Où trouver les formulaires

Provincial – <u>Déclaration pour la retenue d'impôt</u>

Fédéral - <u>Déclarations des crédits d'impôt personnels</u>

Où envoyer les formulaires

Par courriel à <u>service.employes.hsj@sss.gouv.qc.ca</u> ou en personne au 3ème étage à Decelles.

CODE RÉSEAU



Où trouver mon code réseau?

Vous le recevrez par courriel. Il sera accompagné de deux mots de passe, un pour le système informatique et un pour le eEspresso Paie-GRH.

À quoi sert mon code réseau?

Votre code réseau est nécessaire pour vous connecter au système informatique de l'établissement. Il se compose de la manière suivante:

- Les 3 premières lettres de votre nom de famille
- Les 3 premières lettres de votre prénom
- 2 chiffres qui vous sont attitrés

VOTRE PREMIÈRE JOURNÉE



Carte d'employé

Votre carte d'employé est obligatoire au sein des établissements du CHU Sainte-Justine.

Pour la produire, nous avons besoin de votre photo. Consultez le guide « Comment faire faire sa carte d'employé » dans le module 10 pour respecter les normes demandées. Faire parvenir votre photo par courriel à securite.acces.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Où puis-je récupérer ma carte d'employé?

Lors de votre première journée de travail, présentez vous en personne au bureau d'accès et stationnement situé au local 1.17.024

VOTRE PREMIÈRE SEMAINE



Carte bleue d'hôpital

Vous pouvez faire votre carte bleue au cours de votre première semaine de travail.

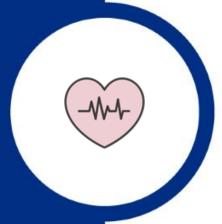
Où dois-je faire ma carte bleue d'hôpital?

Rendez-vous à l'admission située à l'étage 1 au bloc 11.

Vous êtes syndiqué

Communiquer avec votre syndicat. Les coordonnées sont dans le document « Aide mémoire des tâches à faire en tant que nouvel employé » dans le module 10.

LE SERVICE DE SANTÉ



Attention!

Une infirmière du service de santé communiquera avec vous dans les prochaines semaines.

Elle validera l'information que vous avez fournie sur le questionnaire médical pré emploi. Votre carnet de vaccination sera également demandé.

Coordonnées

Decelles
3ème étage
service.sante.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Ouvert 7h30 à 16h00

Jours de semaine : Poste 4704



Des questions?

Contactez les ressources humaines 514 345-4750